

**Sujet :** [INTERNET] Gaec de la Hautefeuille Erquinghem lys ,observation.

**De :** VANDORPE CHRISTOPHE <cvandorpe2@wanadoo.fr>

**Date :** 04/09/2022 18:41

**Pour :** pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

—Pièces jointes:—

---

Monsieur le Préfet du Nord.pdf

30 octets

Monsieur le préfet du Nord,  
Monsieur,

Ce courriel concerne l'implantation d'un élevage porcin industriel à Erquinghem Lys. Une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été déposée. (Page 7)

Nous avons été informés par voie de presse de l'implantation d'un site porcin d'engraissement sur la commune d'Erquinghem Lys, rue delpierre, à 500 mètres de l'entrée du bourg, à 265 mètres de la première habitation.  
Projet d'un site d'engraissement pouvant accueillir 1640 porcs charcutiers et de 960 porcelets post sevrage (page24) du dossier de demande d'enregistrement.

Nous ne pouvons que nous interroger du bien-fondé de l'implantation d'un tel projet à cet endroit qui est une zone de cultures, de pâtures.

La proximité immédiate du village est l'élément primordial à prendre en compte, les nuisances de ce type d'établissement sur la population étant bien réelles.

Ils nous semblent avoir constaté des incohérences dans le dossier (Page 22) et aussi dans ce qui est rapporté dans la presse locale par les porteurs du projet.

Le Gaec de la Hautefeuille possède un site de naissance situé au 50 rue de l'Estrée à la Chapelle d'Armentières prévu pour accueillir 145 truies reproductrices et leurs porcelets. Il n'est pas prévu d'agrandissement sur ce site, seulement distant de 1,5 kilomètre du projet alors que le Gaec ne s'interdit pas d'évoquer une possibilité d'agrandissement du futur site (Page 22).

Cela aurait pu être étudié ? la proximité des premières habitations d'Erquinghem Lys par rapport à celles de la Chapelle D'Armentières est peu différente.

A noter l'absence de logement prévu pour l'exploitant sur le site d'Erquinghem, pas de surveillance physique la nuit ?

L'étude de l'impact des vents dominants est peu déterminante, puisqu'il y a des obstacles comme la ligne de TGV qui n'est pas prise en compte, mais si on calque (la rose des vents établie à Steenvoorde, 180 étant la direction sud, 270 l'ouest) sur le lieu du projet on s'aperçoit bien que le bourg tout entier est concerné.

Le Gaec notant toujours (Page 22) que les vents dominants provenant du Sud poussent les bruits et les odeurs vers les plaines et non vers le tiers le plus proche.

L'étude des conséquences des déchets ou effluents de l'exploitation sur l'environnement et sa pollution est estimée, mais, comment dans le futur discerner la responsabilité du site par rapport aux autres sources de pollution, les zones d'épandages autour de la vallée de la Lys sont nombreuses ce qui pourrait également faire l'objet d'une enquête.

L'étude de la consommation d'eau du site est encore une fois estimée, quid de la pérennité de son approvisionnement si l'évolution du climat futur n'est pas prise en compte.

Après avoir pris connaissance du dossier de demande d'enregistrement d'un élevage porcin,

En l'absence d'enquête publique, procédure préalable aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, et, compte tenu des études réalisées dans ce dossier qui ne peuvent être que des estimations sans aucune certitude sur l'impact environnemental... Il ne nous paraît pas souhaitable d'autoriser cette exploitation.

Nous développerons ci-après notre argumentation.

1 / Concernant les nuisances olfactives, la pollution de l'air en composés organiques volatiles que nous subissons déjà à Erquinghem Lys, (l'autoroute A 25 traverse le village), faut-il en rajouter d'autres ?

a) Je rappelle qu'à la page 100 du dossier il est mentionné qu'un impact sur la qualité de l'air existe, et que même si aucune plainte n'a été enregistrée pour le site de naissance (page 107) site déjà existant, on ne peut comparer un site d'engraissement à une maternité porcine. Il nous semble que nous ne parlons pas de la même chose sur le plan environnemental.

b) L'étude des vents dominants a été réalisée entre 2005 à 2009 à la station météorologique de Steenvoorde distante de 23 km !!

La conclusion au bas de la page 55 est édifiante, les Erquinghemmois apprécieront :

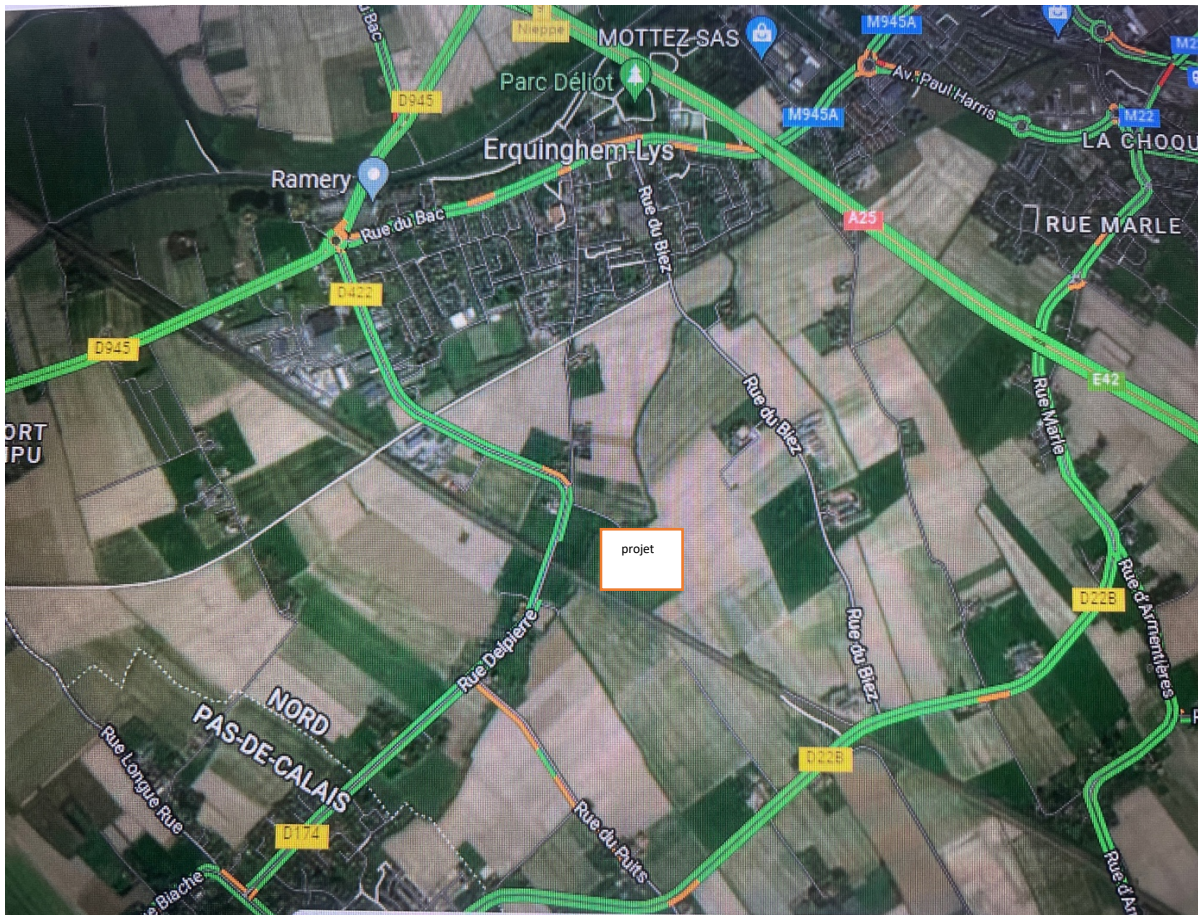
« Globalement, les vents dominants proviennent du Sud et du Sud -Ouest »  
et, juste en dessous :

« Pour le site considéré de l'exploitation du gaeç de la Hautefeuille les vents dominants provenant du Nord-Ouest chassant les odeurs et le bruit vers la voie de chemin de fer et à l'opposé des habitants du centre-ville d'Erquinghem Lys. »

En conclusion strictement l'inverse, je pense que vos services ont déjà pu vérifier cette erreur ? je me suis permis d'agrandir la zone afin de bien visualiser les distances et ainsi d'apprécier la proximité du bourg.

c) Une analyse des impacts sur la population riveraine a également été estimée, comme fortement limitée pour la population tierce (page 94),  
La population sensible concerne me semble-t-il aussi la halte-garderie située en face de l'école privée localisée à 1,24 km du site, et celle de l'école publique.  
Comment apprécier l'impact sur cette population en devenir ?

NORD



SUD

2/concernant la production de fumier sur le site d'engraissement, il est estimé (source : chambre d'agriculture ; novembre 2013) et en page 68 dans les tableaux 27,28,29, une confusion est possible avec : la production actuelle de lisier qui intègre celle du site de naissance et, la production future de fumier et du lisier sur le site d'engraissement. On diminue la production de lisier sur le site de la rue de l'Estrée au profit de la qualité de vie des Chapellois sans doute ! (Volume estimé pour l'élevage porcin (dans sa totalité ?) de 1491 m3 de lisier et de 1350 tonnes de fumier par an et 286 m3 d'eau de lavage)

Compte tenu du volume et de la composition de ces déchets, de leur concentration sur le site d'Erquinghem Lys, de leur épandage sur des terrains agricole, tous situés à proximité de notre bassin de vie.

La production de cette installation industrielle est bien susceptible d'affecter l'environnement.

3 /concernant le pompage de la nappe phréatique, un projet de forage de 100 mètres est réalisé, pour une consommation encore une fois estimée de 3135 m3 sur le site d'engraissement. Volume considéré comme faible par les services de la préfecture (décision d'examen cas n°2022-6123).(nord.gouv.fr)

Alors qu'à l'heure actuelle, compte tenu des mesures d'économie d'eau liées à la sécheresse, sans analyse précise des besoins supplémentaires en eau pour rafraichir les porcs (boisson et brumisateu)r en période de canicule, que serait le bien-être de l'animal si souvent au cœur de l'actualité si la ressource en eau venait à manquer.

Vos services accepteraient -il en cas de forage inexploitable, la consommation de ces 3153 m3 par prélèvement d'eau sur le réseau d'adduction d'eau potable ? (page 96)

Vous remerciant de prendre en compte nos arguments, Monsieur le préfet, et espérant une relecture attentive de ce projet, du choix de l'implantation dans notre village et des conséquences sur notre environnement,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les plus distingués

Monsieur et Madame Christophe Vandorpe